

Participation au jury

du Budget Participatif 4

La commission dédiée au budget participatif sera composée de M. Le Maire, de l’adjointe à la démocratie participative, de 4 élus et de 6 hermitageois (après tirage au sort). Elle sera sollicitée pour examiner la recevabilité des projets déposés selon les critères énoncés dans le règlement.

Ils veilleront aussi que les projets présentés ne génèrent pas de situations de conflit d’intérêt. Tout membre de la commission ne peut être porteur de projet.

QUI PEUT DÉPOSER SA CANDIDATURE ? Tout hermitageois de plus de 14 ans

Je soussigné (préciser prénom, nom)

demeurant (préciser),

né le (date) à (préciser)

Tél Courriel

.

soumet ma candidature pour faire partie du jury du budget participatif organisé par la ville de L’Hermitage en intégrant la commission dédiée

 avoir pris connaissance du règlement



Le Signature des parents (si mineurs)

